

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2019, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA DÉRIVATION DES EAUX PERMETTANT LE PRÉLÈVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE CAPTAGE « LES CHRISTOPHES » SUR LA COMMUNE DE SOREL-MOUSSEL,
 - PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE AUTOUR DUDIT FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES COMMUNES D'ABONDANT ET SOREL-MOUSSEL,
 - CONCERNANT L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ DANS LES EAUX SOUTERRAINES À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE ;
 - RELATIVE À L'ENQUÊTE « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS SUR LES COMMUNES D'ABONDANT ET SOREL-MOUSSEL
- **DEMANDEUR** : Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA)
- **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DU SMICA, EN MAIRIE D'ANET 25 rue Diane de Poitiers 28260 ANET – TEL 02/37/62/55/25 – mail : sicanet@orange.fr**
- **EMPLACEMENT DU PROJET** : Communes d'ABONDANT et SOREL-MOUSSEL
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 29 JOURS du mardi 25 juin 2019 à 9h00 au mardi 23 juillet 2019 à 12h00
- **LE DOSSIER (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE SOREL-MOUSSEL (SIEGE DE L'ENQUETE) et d'ABONDANT OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.**
- LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)
- **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *Monsieur François CHAGOT*, ENSEIGNANT EN MANAGEMENT À L'ANTENNE UNIVERSITAIRE DE CHARTRES RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

| DATE | HEURE | LIEU |
|-----------------------|------------|---|
| mardi 25 juin 2019 | 9h00-12h00 | Mairie de Sorel-Moussel 13, Place de la Mairie 28260 SOREL-MOUSSEL |
| samedi 6 juillet 2019 | 9h00-12h00 | |
| mardi 23 juillet 2019 | 9h00-12h00 | |

→ DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE SOREL-MOUSSEL AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYME AU CHOIX DU PUBLIC.

→ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES D'ABONDANT ET SOREL-MOUSSEL, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERA DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ. ET STATUERA SUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION .